

ARRÊTÉ DE COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR Sciences Humaines
Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le code de l'éducation, et notamment les articles L.612-6 et D.612-36-2 ;
VU la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne en date du 16 décembre 2024 relatives aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2025 ;

ARRÊTE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master Histoire de l'art, parcours Archéologie, Images, Patrimoine - rentrée 2025** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2024-2025 :

Présidente :

Isabelle MARINONE, responsable pédagogique M1, MCF en Histoire du cinéma

Membres :

Olivier BONFAIT, PR en Histoire de l'art moderne
Valérie DUPONT, MCF en Histoire de l'art contemporain
Arianna ESPOSITO, MCF en Histoire de l'art et archéologie
Jean-Marie GUILLOUET, PR en Histoire de l'art médiéval
Matthieu LETT, MCF en Histoire de l'art moderne
Laurent POPOVITCH, MCF en Histoire de l'art et archéologie

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR Sciences Humaines et la Responsable Administrative sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans l'enceinte de l'UFR Sciences Humaines.

Fait à DIJON, le 19 février 2025

**Le Doyen
de l'UFR Sciences Humaines**

Hervé MOUILLEBOUCHE

